

Le traité ENMOD et l'attaque autorisée de l'agriculture de la santé humaine et de l'environnement

J. Marvin Herndon^{1*}, Mark Whiteside², Ian Baldwin³

¹Transdyne Corporation, 11044 Red Rock Drive, San Diego, CA 92131, États-Unis ; ²Florida Department of Health in Monroe County, 1100 Simonton Street, Key West, FL 33040, États-Unis ; ³Chelsea Green Publishing Company, 85 North Main Street, White River Junction, VT 05001, États-Unis

RÉSUMÉ

La « Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles » [ENMOD] de 1978 oblige les nations signataires à compromettre fondamentalement leur propre souveraineté et à provoquer une dévastation agricole généralisée et permanente. Au lieu d'*interdire* « l'utilisation hostile de techniques de modification de l'environnement », comme le suggère son titre, le traité ENMOD *oblige* les nations signataires à participer à des activités « pacifiques » de modification de l'environnement non spécifiées, menées par des entités non spécifiées, dans des circonstances non spécifiées, sans limitation des dommages, qu'ils soient infligés à l'agriculture d'une nation ou d'une région, à son environnement ou à la santé de sa population, c'est-à-dire à ses citoyens. La modification de l'environnement à grande échelle ne peut être considérée comme « pacifique » ; elle est au contraire fondamentalement hostile. La géo-ingénierie en cours, non divulguée, de pulvérisations de particules d'aérosols dans la troposphère a déjà commencé à avoir des conséquences dévastatrices sur l'agriculture, ainsi que des effets étendus, durables et graves sur la santé humaine et de l'environnement. Ces effets comprennent le cancer du poumon, les maladies cardiaques, neurodégénératives, respiratoires et autres ; la perturbation de régimes climatiques autrefois stables ; la décimation des populations d'insectes, de chauves-souris et d'oiseaux ; l'exacerbation des feux de forêt et la mort des forêts ; la propagation d'algues nuisibles dans nos eaux ; et la destruction de la couche d'ozone qui protège la vie des rayons ultraviolets mortels du soleil. Les activités autorisées et secrètes en cours de modification de l'environnement constituent une guerre de facto contre des nations souveraines. De plus, ces activités sont en contradiction flagrante avec les missions d'autres entités des Nations Unies, y compris, mais sans s'y limiter, l'Organisation mondiale de la santé, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. L'effondrement de l'agriculture et la famine de masse sont l'une des conséquences potentielles de la modification de l'environnement « à des fins pacifiques ». Les activités secrètes de modification de l'environnement mondial doivent être arrêtées immédiatement et de façon permanente si nous voulons survivre, nous et notre progéniture. L'opération doit être soumise à l'examen du public. Lorsque la mise en place de particules aériennes dans la troposphère cessera, les dernières particules de géo-ingénierie tomberont sur la Terre en quelques jours ou semaines et le réchauffement climatique sera réduit. La production agricole et la santé publique s'amélioreront dans le monde entier.

Mots-clés : Pesticides agricoles; Diminution du rendement des cultures; ENMOD; Famine; Géo-ingénierie; Réchauffement climatique; Pollution aux particules fines; Fléau

INTRODUCTION

En 1968, Gordon J. F. MacDonald (1929-2002), géophysicien de renom et conseiller du gouvernement américain [1], a écrit un chapitre de son livre intitulé « Comment détruire l'environnement » dans lequel il a décrit les façons dont une nation peut modifier

l'environnement pour infliger subrepticement des dommages à une nation ennemie [2]. En particulier, il écrit « *La clé de la guerre géophysique est l'identification des instabilités environnementales auxquelles*

* **Correspondance** : J Marvin Herndon, Ph.D, Transdyne Corporation, 11044 Red Rock Drive San Diego, CA 92131, USA, Tél : 1-858-232-1177 ; E-mail : mherndon@san.rr.com

Reçu : 20 février 2020; **Accepté** : 27 mars 2020 **Publié** : 03 avril 2020

Citation : Herndon JM, Whiteside M, Baldwin I (2020) The ENMOD Treaty and the Sanctioned Assault on Agriculture and Human and Environmental Health. Agrotechnologie 9:191. doi : 10.3*5248/2168-9881.20.9.191.

Copyright : © 2020 Herndon JM, et al. Il s'agit d'un article en libre accès distribué selon les termes de la licence d'attribution Creative Commons, qui autorise une utilisation, une distribution et une reproduction sans restriction sur tout support, à condition que l'auteur et la source d'origine soient mentionnés.

l'ajout d'une petite quantité d'énergie libérerait des quantités d'énergie bien plus importantes ». MacDonald [2] a décrit des méthodes de guerre environnementale potentielles qui déclenchent délibérément des instabilités dans des systèmes naturels à grande échelle tels que les conditions météorologiques et le climat, les ouragans, les tremblements de terre, les volcans, les tsunamis et le cerveau humain.

De nombreuses prédictions et hypothèses de MacDonald se sont réalisées, non pas avec les technologies de son temps, mais avec des technologies plus efficaces et potentiellement plus dévastatrices qui ont été développées par la suite et ont été discutées publiquement par de hauts responsables militaires depuis les années 1990 [3,4]. Du titre de son chapitre [2] on peut déduire que MacDonald considérait la guerre environnementale non seulement comme extrêmement destructrice, mais aussi à la portée d'une technologie de guerre militaire en évolution rapide. À la fin de la guerre du Vietnam, au cours de laquelle les premières armes environnementales ont été déployées avec des effets terribles, il n'est pas surprenant que les gens et les gouvernements du monde entier aient voulu interdire la guerre environnementale.

En conséquence, les Nations Unies [ONU] ont recueilli le soutien nécessaire et ont produit un document de traité, initialement classé comme désarmement, intitulé « Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles » [ci-après ENMOD] qui a été ouvert à la signature à Genève le 18 mai 1977 et est entré en vigueur le 5 octobre 1978 [5]. La figure 1 montre le statut ENMOD des nations souveraines.

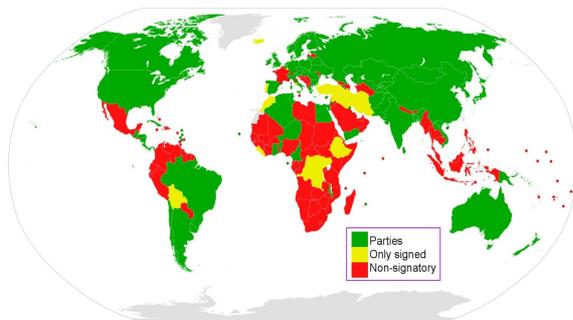


Figure 1 : Statut ENMOD des nations souveraines au 3 janvier 2018.

En fait, cependant, ENMOD n'interdit pas « l'utilisation militaire ou toute autre utilisation hostile de techniques de modification de l'environnement ». ENMOD, selon nous, était et reste un cheval de Troie. Non seulement cette convention n'interdit pas expressément l'utilisation de techniques de modification de l'environnement hostiles, comme son titre pourrait sembler l'indiquer, mais elle rend obligatoire l'utilisation de techniques de modification de l'environnement à des « fins pacifiques » et, en outre, elle oblige chaque « État partie » signataire à coopérer à des opérations d'« amélioration » de l'environnement non

spécifiées par une organisation internationale non spécifiée à des fins non spécifiées.

Pour les raisons exposées ci-dessous, le document ENMOD ainsi que les preuves d'activités internationales et secrètes de modification de l'environnement [6-10] constituent une violation de l'agriculture et de l'environnement à l'échelle mondiale. ENMOD fournit les moyens de coopter les institutions militaires et autres institutions de sécurité nationale des nations souveraines pour qu'elles s'engagent dans des « techniques de modification de l'environnement à des fins pacifiques » non divulguées qui ont pour conséquence d'être hautement destructrices pour l'agriculture, ainsi que plus généralement pour la santé humaine et environnementale. Bien que les activités de modification de l'environnement actuellement entreprises sans débat public soient vraisemblablement à « des fins pacifiques », elles n'en sont pas moins très destructrices : elles endommagent l'agriculture et la production alimentaire, elles provoquent le chaos climatique et météorologique et elles compromettent radicalement la santé humaine et de l'environnement. Qu'elles soient intentionnelles ou non, ces activités équivalent à une guerre de facto menée contre des nations souveraines et leurs citoyens.

En effet, les Nations Unies ont persuadé de nombreux gouvernements du monde de signer un traité qui a obligé chaque partie signataire à devenir un pion involontaire de l'abrogation de sa propre souveraineté et a entraîné la dégradation de l'environnement de chaque nation, dont la source ENMOD n'est pas officiellement reconnue. Une lecture juridique attentive de ce traité [5], la *Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles* [ENMOD], ne devrait laisser aucun doute quant à la justesse de notre qualification de *cheval de Troie*.

CRITIQUE DU CHEVAL DE TROIE

ENMOD [5] L'article I stipule :

« 1. Chaque État partie à la présente Convention s'engage à ne pas utiliser à des fins militaires ou à toute autre fin hostile des techniques de modification de l'environnement ayant des effets étendus, durables ou graves, en tant que moyens de destruction, de dommage ou de préjudice à tout autre État partie ».

« 2) Chaque État partie à la présente Convention s'engage à ne pas aider, encourager ou inciter un État, un groupe d'États ou une organisation internationale à se livrer à des activités contraires aux dispositions du paragraphe 1 du présent article ».

Alors qu'une lecture superficielle du traité ENMOD pourrait sembler interdire les utilisations hostiles de la modification de l'environnement, un examen attentif conduit à une compréhension tout à fait différente. L'expression « s'engage à ne pas » semble prohibitive, mais c'est un « tigre édenté » au sens juridique du terme.

Si l'intention était d'interdire, l'expression «shall not» plutôt que «*s'engage à ne pas*», aurait eu force de loi.

Le traité ENMOD, selon nous et nous l'expliquons ci-dessous, a un objectif différent. Il s'agit d'un cheval de Troie qui oblige les pays signataires indépendants, c'est-à-dire les « États parties », à coopérer involontairement à la future modification hostile de l'environnement - une guerre de fait - à des «*fins pacifiques*», sans limitation des dommages causés aux populations humaines et autres populations biogènes dans les circonstances les plus larges possibles. Et elle le fait sans définir les «*fins pacifiques*».

L'intention réelle du traité ENMOD, selon nous, est décrite de manière concise en termes juridiquement contraignants à l'article III. Dans chacune des deux sections de l'article III, le terme juridiquement contraignant « shall » est utilisé.

L'article III du traité ENMOD stipule :

« 1. Les dispositions de la présente Convention n'empêchent pas l'utilisation de techniques de modification de l'environnement à des fins pacifiques et sont sans préjudice des principes généralement reconnus et des règles applicables du droit international concernant cette utilisation ».

2 « Les États parties à la présente convention s'engagent à faciliter et ont le droit de participer à un échange aussi large que possible d'informations scientifiques et techniques sur l'utilisation des techniques de modification de l'environnement à des fins pacifiques. Les États parties qui sont en mesure de le faire contribueront, seuls ou avec d'autres États ou organisations internationales, à la coopération économique et scientifique internationale en vue de la préservation, de l'amélioration et de l'utilisation pacifique de l'environnement, compte dûment tenu des besoins des régions du monde en développement ».

L'article III, section 1, indique clairement que rien dans l'ENMOD *n'entraverait l'utilisation de techniques de modification de l'environnement à des fins pacifiques*. Une lecture superficielle de l'article III pourrait laisser supposer que sa seule intention est de permettre aux États parties de s'engager dans la modification de l'environnement, mais ce n'est pas le cas.

La dernière phrase de la section 2 de l'article III, telle qu'elle est rédigée, semble obscurcir son véritable objectif, qui devient tout à fait clair et incontestable lorsqu'on enlève une partie du désordre : «*Les États parties ... contribueront, seuls ou avec d'autres États ou des organisations internationales, à ... la coopération pour la préservation, l'amélioration et l'utilisation pacifique de l'environnement.* »

Dans la jurisprudence américaine, l'utilisation du futur impose la conformité. La Constitution des États-Unis d'Amérique utilise fréquemment le futur dans des cas

importants et clairement obligatoires, comme par exemple la création du pouvoir judiciaire : Article III, section 1. - Pouvoirs judiciaires / «*Le pouvoir judiciaire des États-Unis sera confié à une Cour suprême...* ».

Le terme contraignant « shall » est largement utilisé dans les articles V à X et l'annexe de la directive ENMOD. L'article VII d'ENMOD est le plus révélateur de l'utilisation prévue de « shall », car il stipule dans son intégralité «*La présente Convention sera d'une durée illimitée.* »

L'ENMOD, selon nous, est un *cheval de Troie*. Le sujet de son titre, « Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles », n'est pas interdit, ce qui aurait été le cas si le « shall » contraignant avait été utilisé. Au lieu de cela, la véritable intention de l'ENMOD est de rendre obligatoire la coopération internationale pour «*...l'amélioration... de l'environnement.* » Parmi les exemples de cette « amélioration » environnementale, on peut citer l'ingénierie climatique pour contrôler le réchauffement climatique, ou pour apporter les pluies ou les retarder, ou pour faire fondre la glace arctique pour des opérations commerciales, entre autres exemples. Ces projets d'ingénierie mondiale sont-ils « pacifiques » ?

Nous ne le pensons pas, pour les raisons que nous décrivons ci-dessous.

En tant qu'instrument de droit international, l'ENMOD est délibérément trompeur. Il signifie une interdiction édulcorée, et est dépourvu de mandats d'interdiction juridiquement exécutoires (article I). Pourtant, à l'article III, l'ENMOD impose clairement une action qui n'est pas du tout liée au titre de la Convention, « Interdiction de l'utilisation de techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles ». En outre, l'action obligatoire (article III, section 2) n'a pas la spécificité appropriée pour les actions obligatoires. Par exemple, «*les États parties qui sont en mesure de le faire contribueront, seuls ou avec d'autres États ou organisations internationales*» manque de spécificité quant à la signification des «*organisations internationales*» ou à la nature, l'objectif, l'étendue et le coût, tant humain qu'environnemental, des « contributions » obligatoires.

Ce manque de spécificité est injustifié et délibéré. En revanche, l'article II d'ENMOD est très spécifique et très large dans sa définition du terme « techniques de modification de l'environnement ». L'article II stipule : «*Telle qu'elle est utilisée à l'article premier, l'expression « techniques de modification de l'environnement » désigne toute technique visant à modifier - par la manipulation délibérée de processus naturels - la dynamique, la composition ou la structure de la Terre, y compris son biote, sa lithosphère, son hydrosphère et son atmosphère, ou l'espace au-delà de l'atmosphère* ».

Dans sa totalité, ENMOD ne prévoit aucune interdiction, limitation, exigence, spécificité ou définition de son article III - qui prévoit « l'amélioration et l'utilisation pacifique de l'environnement ». Cette formulation impose spécifiquement la non-exclusion de « l'utilisation de techniques de modification de l'environnement à des fins pacifiques ». L'ENMOD ne définit pas non plus les fins pacifiques. Néanmoins, l'article I d'ENMOD définit l'« utilisation hostile » par les mots suivants : « l'utilisation hostile de techniques de modification de l'environnement ayant des effets étendus, durables ou graves comme moyen de destruction, de dommage ou de préjudice à tout autre État partie ».

Toute modification à grande échelle de l'environnement naturel aura inévitablement des « effets étendus, durables ou graves » sur les humains et les autres biotes et, selon nous, ne peut être qu'extrêmement hostile, et non « pacifique » comme nous le documentons et le justifions dans cette étude.

L'ENMOD, selon nous, fournit un accord mondial juridiquement contraignant pour mener une guerre de géo-ingénierie « à des fins pacifiques » contre les citoyens de nations souveraines par des « organisations internationales » - avant tout, il faut le supposer, les Nations Unies et ses diverses agences, dont les objectifs, selon nous, comprennent la subordination de la souveraineté de toutes les nations à celle des Nations Unies elles-mêmes.

Depuis trente ans, l'ONU, par l'intermédiaire du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [GIEC] [11], s'est engagée à endoctriner les dirigeants politiques et à faire de la propagande auprès des citoyens du monde entier pour qu'ils acceptent la théorie du réchauffement climatique dû aux émissions anthropiques de dioxyde de carbone, un « ennemi » commun et planétaire contre lequel la guerre devrait être finalement - et à juste titre - menée. L'objectif de cette campagne mondiale implique l'abandon de la souveraineté de chaque nation signataire et son adhésion en tant qu'entité subordonnée à un système de gouvernance mondiale unique qui contrôle les systèmes énergétiques du monde, l'énergie étant fondamentale pour la civilisation contemporaine.

PREUVES DES ACTIVITÉS DE MODIFICATION DE L'ENVIRONNEMENT D'ENMOD

Les traînées de particules pulvérisées par avion dans la troposphère ont été observées par des citoyens inquiets depuis des décennies [12-15]. Depuis 2010 au moins, voire plus tôt, les pulvérisations aériennes sont devenues une activité quasi quotidienne et quasi mondiale qui a suscité une inquiétude considérable parmi les citoyens [15]. La figure 2 montre quelques exemples de traînées de particules troposphériques. Immédiatement après les pulvérisations, les traînées se sont étendues, ressemblant brièvement à des cirrus, avant de devenir une brume blanche dans le ciel [9]. Les particules ainsi déposées

dans la troposphère sont chauffées par le rayonnement solaire à ondes courtes et longues et par le rayonnement à ondes longues provenant de la surface de la Terre, transférant cette chaleur à l'atmosphère environnante par le biais de collisions moléculaires, ce qui à son tour réduit le gradient de température défavorable relatif à l'air proche de la surface, réduisant ainsi les pertes de chaleur par convection et provoquant un réchauffement local et/ou global [16].



Figure 2 : Modification de l'environnement par des traînées de particules troposphériques. Dans le sens des aiguilles d'une montre, à partir du coin supérieur gauche : San Diego, Californie, États-Unis ; Karnak, Égypte ; Londres, Angleterre ; Jaipur, Inde.

Dans l'application des *techniques de modification environnementale à des fins pacifiques* rendues obligatoires par l'ENMOD [5], non seulement leur existence et les détails opérationnels ne sont pas divulgués au public, mais celui-ci est également systématiquement trompé [17-19].

Des efforts concertés sont déployés pour tromper la communauté scientifique [18,19] (ainsi que le public) en lui faisant croire que les traînées de particules, comme le montre la figure 2, seraient des « traînées de condensation » de cristaux de glace qui sont parfois produites par la vapeur d'eau dans les gaz d'échappement des avions dans des conditions de forte humidité et de basse température [20].

Les citoyens concernés ont pris de nombreuses photographies montrant que les traînées de particules observées ne correspondent pas physiquement à des traînées de condensation de cristaux de glace [9,15,21]. La figure 3 montre à la fois les traînées blanches typiques, comme celles de la figure 2, qui correspondent à des cendres volantes de charbon [7-9,21] et montrent beaucoup de lumière dispersée, et les traînées noires, probablement produites par du noir de carbone, qui absorbe la lumière beaucoup plus efficacement avec beaucoup moins de dispersion que les autres aérosols. Les traînées de condensation de cristaux de glace ne sont jamais noires. La réflectivité quasi-totale de la neige met en évidence l'absorption spectrale extrêmement faible de la glace [22]. L'un d'entre nous (JM) a vu des traînées blanches sous la couverture nuageuse au-dessus de

Francfort, en Allemagne, et des traînées noires au-dessus difficiles à observer.

Quelles « amélioration et utilisation pacifique de l'environnement » [5] pourraient être obtenues en chauffant la troposphère à une échelle quasi quotidienne, quasi mondiale ? Les preuves suggèrent que l'une des « améliorations environnementales » d'ENMOD consiste à faire fondre la glace polaire pour ouvrir un passage du nord-est ou du nord-ouest aux voies de navigation mondiales ainsi que pour permettre l'accès aux ressources pétrolières et minérales sous-jacentes. Mais ne vous y trompez pas : Une telle « amélioration » n'est ni « pacifique », ni non préjudiciable à la santé humaine et biotique en général. Elle est en fait catégoriquement hostile. Elle représente une attaque directe contre la production agricole mondiale ainsi que contre la santé humaine et environnementale, comme décrit ci-dessous. En outre, elle n'est pas divulguée au public par d'autres moyens, par exemple dans les avertissements de sécurité publique. En outre, elle fait le jeu ou s'adapte à l'idéologie politique « scientifique » des Nations Unies selon laquelle les gaz à effet de serre seraient la seule ou la « principale » cause du réchauffement climatique, ce qui nécessiterait des activités d' « intervention » sur le climat.



Figure 3 : à partir de [74]. Les traînées de particules blanches et noires au-dessus de Danby, Vermont, États-Unis - une combinaison impossible pour de prétendues « traînées de condensation » de cristaux de glace, preuve contraire à la désinformation persistante selon laquelle les traînées de particules seraient des cristaux de glace inoffensifs provenant des gaz d'échappement des avions [18,75].

Le 14 février 2016 ou vers cette date, une substance huileuse et sale est tombée sur sept résidences et véhicules dans le canton de Harrison, Michigan (USA). Soupçonnant qu'il s'agissait d'un rejet accidentel provenant d'une activité de géo-ingénierie non divulguée, l'un d'entre nous (JMH) « a obtenu des échantillons de cette substance d'un des résidents dont la propriété a été éclaboussée par le haut et a fait analyser la substance » ... et a rapporté [6] « Les résultats de ces analyses fournissent la preuve d'une opération délibérée pour faire fondre la glace et la neige. ...des dispersions de trous quasi-circulaires, parfois appelés « trous de cryoconite », sont observés sur les surfaces des glaciers d'ablation dans le monde entier ; ces trous ressemblent au

des nuages, vraisemblablement dispersées là pour être motif de distribution d'un matériau dispersé dans l'air...le matériau dispersé dans l'air est de la cryoconite synthétique, ou protocryoconite, dont le but est de faire fondre la banquise. Cette explication correspond aux pulvérisations quasi quotidiennes et quasi mondiales, d'une substance particulière, sous forme de cendres volantes de charbon, dans la troposphère, ce qui a pour effet de provoquer un réchauffement climatique... ». La similitude entre le matériau dispersé dans l'air et la cryoconite est illustrée à la figure 4, adaptée de [6].

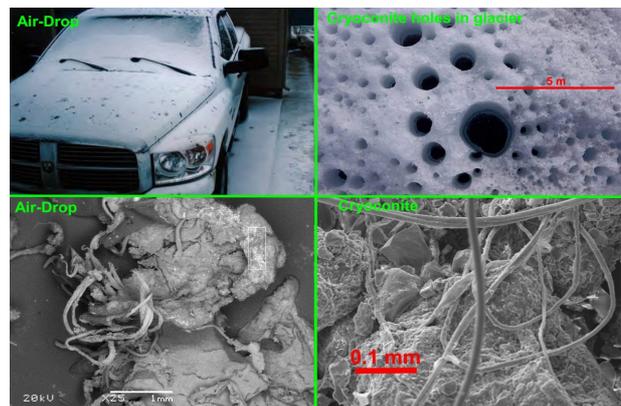


Figure 4 : En haut à gauche : distribution des gouttes d'air ; en haut à droite : Distribution des trous de cryoconite dans le glacier ; en bas à gauche : Goutte d'air synthétique ou protoCryoconite ; en bas à droite : Cryoconite naturelle. Herndon JM et al.

DÉVASTATIONS NON-PACIFIQUES DE L'AGRICULTURE ET DE LA SANTÉ

Les humains ont besoin de nourriture pour manger, d'eau pour boire et d'air pour respirer. La géo-ingénierie mondiale qui pollue chacune de ces trois ressources fondamentales a également pour effet de réduire la souveraineté des États-nations.

L'introduction de particules de pollution atmosphérique dans la troposphère, la région où se forment les nuages, ou dans la stratosphère où, avec le temps, les aérosols de la géo-ingénierie précipitent dans la troposphère, a des conséquences néfastes sur l'agriculture qui lui nuit déjà gravement :

Les particules de pollution en aérosols provoquent un réchauffement local, régional ou mondial [23-26], ce qui entraîne une diminution des rendements des cultures [27,28].

Les particules de pollution en aérosols empêchent les pluies, provoquant la sécheresse à un endroit et des déluges et des inondations à un autre [3,9].

Le réchauffement planétaire ainsi produit entraîne une augmentation de l'évaporation et des précipitations [7].

Lorsqu'elles se déposent sur le sol ou dans l'eau, les et réchauffent la surface ; sur la neige et la glace, elles provoquent leur fonte et réduisent également l'albédo, ce qui entraîne un nouveau réchauffement climatique [16].

Les particules en aérosols provoquent le chaos climatique, perturbant les conditions météorologiques plus ou moins stables qui ont rendu l'agriculture possible [9,28-31].

La perturbation des conditions météorologiques par la géo-ingénierie peut aggraver la décimation des cultures agricoles, par exemple par les criquets (32).

Les particules aériennes déciment les populations d'animaux sauvages utiles, comme les abeilles (33), les chauves-souris (34) et les oiseaux (35).

Les particules utilisées dans les pulvérisations aériennes, comme les cendres volantes de charbon, empoisonnent le sol et l'eau avec de multiples éléments toxiques, dont le mercure (8), l'arsenic et le thallium (36), et une toxine pour les végétaux : l'aluminium chimiquement libre (10, 37, 38).

Les particules de cendres volantes de charbon, lorsqu'elles sont rejetées dans la stratosphère (39-41), détruisent l'ozone atmosphérique protectrice et permettent aux rayons ultraviolets du soleil d'endommager les plantes, les rendant plus sensibles aux agents pathogènes (10,42).

Les particules atmosphériques réduisent la lumière solaire disponible au détriment des cultures [43], tout comme elles réduisent la production d'énergie des cellules solaires [44].

Les particules qui se déposent sur les feuilles réduisent la transpiration et entravent la croissance [45].

Les éléments extraits des particules en aérosols par l'eau de pluie, y compris les toxines telles que l'aluminium chimiquement libre, en mouillant les feuilles, se concentrent par évaporation et dégoulinent pour empoisonner les racines (10).

Les particules en aérosols, en particulier les cendres volantes de charbon, qui tombent dans les piscicultures et autres plans d'eau, modifient l'équilibre du phytoplancton en faveur des algues et des cyanobactéries nocives [46].

L'introduction dans la troposphère de particules de pollution atmosphérique, y compris, mais sans s'y limiter, les cendres volantes de charbon, a également des conséquences néfastes connues sur la santé humaine :

Les particules de pollution atmosphérique sont la principale cause environnementale de morbidité et de mortalité dans le monde (47,48).

Les particules sphériques de magnétite de la pollution atmosphérique sont présentes dans le cerveau des personnes atteintes de démence (49,50).

particules de pollution absorbent le rayonnement solaire

Des particules de fer magnétiques réactives ont récemment été trouvées en abondance dans le cœur de personnes originaires de régions très polluées (51).

La pollution de l'air est un facteur important d'accidents vasculaires cérébraux et de maladies neurodégénératives [49,52,53].

Les particules de pollution atmosphérique pénètrent profondément dans les poumons et la circulation systémique et contribuent aux accidents vasculaires cérébraux (AVC) [54], aux maladies cardiaques [51,54], au cancer du poumon [55], à la BPCO (la bronchopneumopathie chronique obstructive) [56], aux infections respiratoires [57] et à l'asthme [58].

Les particules de pollution atmosphérique sont un facteur de risque de fausse couche [59,60], de déclin cognitif à tout âge [61], de démence d'Alzheimer plus tard dans la vie [61], d'enfants ayant des problèmes cognitifs [62,63], et de déclin cognitif chez les femmes âgées [64].

CONFLITS INSTITUTIONNELS DES NATIONS UNIES CONCERNANT LA MODIFICATION AUTORISÉE DE L'ENVIRONNEMENT

Les activités de *modification de l'environnement* nuisibles, mondiales et obligatoires, menées actuellement sous l'égide de l'ENMOD des Nations Unies [5] sont contraires aux objectifs et aux missions d'autres lois et organisations des Nations Unies.

Les climatologues, y compris ceux qui sont associés au GIEC, ont évité de mentionner, et encore moins de discuter, des conséquences environnementales potentielles des pulvérisations aériennes de particules polluantes dans l'atmosphère. Ils ne reconnaissent pas ces conséquences évidentes sur les conditions météorologiques, le climat, la production agricole ou la santé humaine et environnementale [11].

Les Nations Unies ne peuvent pas, *de bonne foi*, prétendre que le réchauffement de la planète serait dû au piégeage de la chaleur par les gaz à effet de serre [11], et ignorer simultanément les effets climatologiques, environnementaux et sanitaires mondiaux des pulvérisations aériennes troposphériques en cours. Sous les auspices de l'ENMOD, elles ne peuvent pas s'engager dans une *modification de l'environnement* par pulvérisations de particules dans la région où se forment les nuages, contribuant ainsi au réchauffement climatique [16,23-26], et ensuite prétendre sans hésitation que le réchauffement climatique anthropique *involontaire* dû à la combustion de combustibles fossiles serait la *seule cause* du changement climatique.

Le directeur général de l'Organisation Mondiale de la Santé des Nations Unies a récemment fait remarquer [65] que le simple fait de respirer tue sept millions de personnes par an et en blesse des milliards d'autres. « Personne, riche ou pauvre, ne peut échapper à la pollution de l'air », reconnaît-il, « malgré cette épidémie de décès et de handicaps inutiles et évitables, un brouillard de complaisance envahit la planète ». Conformément au principe de précaution en matière de santé publique [66,67], deux d'entre nous (JMH et MW) ont soumis au *Bulletin de l'Organisation mondiale de la santé*, en tant que professionnels agréés, une mise en garde sur les risques sanitaires mondiaux liés à la *modification de l'environnement* par la pollution aux particules en aérosols des avions à réaction. Cette perspective a été rejetée sans examen [68].

La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement (69), un des piliers de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies, déclare : « *Les États coopèrent dans un esprit de partenariat mondial pour conserver, protéger et rétablir la santé et l'intégrité de l'écosystème de la Terre* ». La décimation des populations d'insectes [33], de chauves-souris [34] et d'oiseaux [35] et la perturbation de l'équilibre écologique dans la nature [8,10,46] causée par les pulvérisations de particules dans la troposphère sont toutes en contradiction flagrante avec l'obligation susmentionnée de la Déclaration de Rio des Nations Unies [69].

LES BÉNÉFICIAIRES DE LA MODIFICATION AUTORISÉE DE L'ENVIRONNEMENT PAR LE TRAITÉ ENMOD

Comme l'a déclaré le vice-président américain Lyndon B. Johnson dans un discours prononcé le 27 mai 1962 à l'université du sud-ouest de l'État du Texas [70], « Celui qui contrôle le temps contrôlera le monde ». Le contrôle mondial, c'est-à-dire le pouvoir d'exercer une autorité mondiale, est l'intention de l'ONU dans sa mise en œuvre de l'ENMOD [5], de son obligation à *l'amélioration de l'environnement*, à laquelle sont subordonnées toutes les autres organisations de l'ONU, y compris son Organisation pour l'alimentation et l'agriculture.

Il y a d'autres bénéficiaires de l'ENMOD. Les organisations militaires, leurs entreprises contractantes et leurs multiples sous-traitants, ainsi que les organisations gouvernementales associées, de soutien et administratives, tirent tous des revenus importants des activités mondiales de *modification de l'environnement* rendues obligatoires par l'ENMOD. Et ce n'est pas tout.

Les activités « pacifiques » de *modification de l'environnement* rendues obligatoires par l'ENMOD peuvent masquer ou servir de couverture à des opérations hostiles de guerre environnementale de facto, presque impossibles à décrypter en tant que telles, comme l'a expliqué il y a longtemps le géoscientifique et conseiller stratégique présidentiel Gordon J. F. MacDonald [2].

En 1968, MacDonald [2] a écrit : « ...éliminer l'humidité de l'atmosphère afin qu'une nation qui dépend de l'eau ... puisse être soumise à des années de sécheresse. L'opération pourrait être dissimulée par l'irrégularité statistique de l'atmosphère. Une nation possédant une technologie supérieure dans la manipulation de l'environnement pourrait endommager un adversaire sans révéler ses intentions. » En 2016, l'un d'entre nous (JMH) a écrit [21] : « Le développement d'une méthodologie pour empêcher les pluies en pulvérisant des particules de pollution dans la troposphère a maintenant atteint un niveau opérationnel. L'utilisation potentielle de cette méthode peut constituer une menace pour l'agriculture de toute nation ainsi ciblée ».

La figure 5 est une image satellite Worldview de la NASA du 4 février 2016 qui montre des traînées de particules recouvrant la République de Chypre, mais presque absentes dans les régions environnantes. Les citoyens chypriotes, jusqu'à présent en vain, ont demandé une explication à leur gouvernement pour l'obscurcissement délibéré de leur ciel et les « conditions météorologiques extrêmes » [71]. Suite aux présentations faites en février 2016 devant la commission parlementaire de l'environnement, le département des services de l'environnement a promis une enquête sur les pulvérisations aériennes, mais à ce jour, aucune réponse n'a été reçue.

Un objectif militaire des pulvérisations aériennes de particules dans les régions où se forment les nuages est d'empêcher les précipitations et de provoquer une sécheresse agricole dévastatrice dans un pays hostile [21]. L'ancien président iranien Mahmoud Ahmadinejad a accusé les pays occidentaux de s'engager subrepticement dans des activités génératrices de sécheresse [72].

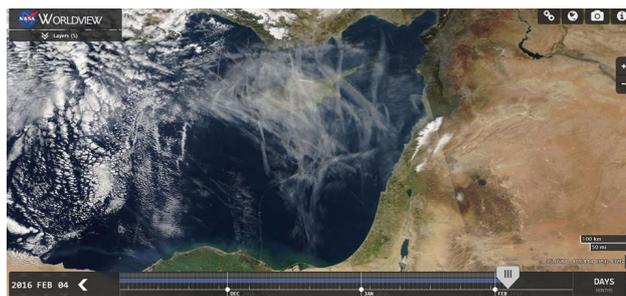


Figure 5 : Image satellite Worldview de la NASA du 4 février 2016 montrant des traînées de particules pulvérisées par avion, couvrant l'air au-dessus de la République de Chypre mais presque absentes dans les régions environnantes.

L'hiver 2006/2007 a marqué le début d'une sécheresse extrêmement sévère qui a dévasté l'agriculture en Syrie et a conduit à une guerre civile, dont certains pensent qu'elle est liée à des causes anthropiques [73]. Des facteurs anthropiques étaient-ils en jeu et les activités de géo-ingénierie étaient-elles un facteur, y avait-il une intention malveillante ? Nous ne le saurons peut-être jamais, mais les conséquences subies par les millions de vies humaines

touchées peuvent être considérées comme un entités étatiques ou non étatiques utilisent des techniques de modification de l'environnement pour provoquer l'effondrement de l'agriculture ou entraîner d'autres résultats malveillants.

CONCLUSIONS

Les Nations Unies ont trompé de nombreux gouvernements en leur faisant signer un traité qui les oblige à devenir des pions involontaires de l'abandon de leur souveraineté nationale et de leur propre destruction lente et involontaire. Au lieu d'*interdire « l'utilisation hostile de techniques de modification de l'environnement »*, comme son titre le suggère, l'ENMOD oblige les nations signataires à consentir et même à participer ou à acquiescer à des activités « pacifiques » de modification de l'environnement non spécifiées, menées par des entités non spécifiées, dans des circonstances non spécifiées, sans limitation des dommages infligés à l'agriculture, à l'environnement ou à la santé humaine.

La *modification de l'environnement* à grande échelle n'est pas pacifique, mais extrêmement hostile. La géo-ingénierie des aérosols troposphériques et d'autres activités de géo-ingénierie non divulguées en cours ont déjà commencé à avoir des conséquences dévastatrices sur l'agriculture, ainsi que des effets étendus, durables et graves sur la santé humaine et l'environnement.

Personne n'a le droit d'empoisonner l'air que nous respirons, ni de perturber l'agriculture et d'empoisonner le sol, ni de provoquer le chaos météorologique et climatique, ni de provoquer lentement et insidieusement le cancer du poumon, des maladies cardiaques, neurodégénératives, respiratoires ou autres qui résulteront inévitablement des pulvérisations aériennes, ou de nuire aux créatures de Dieu de la même manière - notamment en perturbant des conditions météorologiques autrefois stables, en décimant les populations d'insectes, de chauves-souris et d'oiseaux, en exacerbant les feux de forêt et en détruisant les forêts, en permettant la présence d'algues nocives dans nos eaux et en détruisant la couche d'ozone qui protège la vie des rayons ultraviolets mortels du soleil. Pourtant, ce sont toutes des conséquences de la *modification de l'environnement* en cours, autorisée par

RÉFÉRENCES

1. <https://aas.org/obituaries/gordon-james-fraser-macdonald-1929-2002>
2. MacDonald GJ. How to wreck the environment. Unless Peace Comes: A Scientific Forecast of New Weapons. New York: The Viking Press; 1968. p. 181-205.

avertissement de ce qui pourrait se produire lorsque des l'ENMOD.

Les activités de *modification de l'environnement* en cours constituent, selon nous, une guerre de facto contre des nations souveraines, une guerre qui dégrade l'agriculture, endommage la biosphère et conduit à la souffrance humaine et à la mort. En outre, ces activités sont en contradiction flagrante avec les missions d'autres entités des Nations unies, y compris, mais sans s'y limiter, l'Organisation mondiale de la santé, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture.

L'absence de divulgation publique et la désinformation concertée sur les activités de *modification de l'environnement* en cours, autorisées par l'ENMOD, sont la preuve supplémentaire d'une intention trompeuse. De plus, les techniques développées peuvent être appliquées subrepticement par des États sans loi pour infliger des sécheresses agricoles dévastatrices aux nations ennemies.

La vie sur Terre est possible grâce à un équilibre délicat entre une myriade de biotes et leur environnement. Les conséquences néfastes des activités de *modification de l'environnement* autorisées par l'ENMOD constituent la *plus grande menace anthropique* pour la vie sur Terre. L'effondrement de l'agriculture et la famine massive sont des conséquences potentielles. Les activités de modification de l'environnement doivent être interrompues immédiatement et de façon permanente si nous voulons que notre progéniture et nous-mêmes vivions en bonne santé.

L'opération mondiale secrète doit être exposée à l'examen du public.

Lorsque le dépôt de particules dans la troposphère cessera, les particules polluantes tomberont sur la Terre en quelques jours ou semaines, le réchauffement climatique sera réduit, ce qui entraînera des améliorations de la production agricole, de la santé publique et environnementale, et le retour tant attendu du ciel bleu naturel, une aubaine pour l'esprit des gens partout sur Terre.

3. Herndon JM, Whiteside M, Baldwin I. Fifty Years after "How to Wreck the Environment": Anthropogenic Extinction of Life on Earth. J Geog Environ Earth Sci Intn. 2018;16(3):1-15.
4. Cohen W. Address by Defense Secretary Cohen: Terrorism, Weapons of Mass Destruction, and U. S. Strategy. 1997.

5. <http://www.un-documents.net/enmod.htm>
6. Herndon JM. An indication of intentional efforts to cause global warming and glacier melting. *J Geography Environ Earth Sci Int.* 2017;9(1):1-11.
7. Herndon JM, Whiteside M. Further evidence of coal fly ash utilization in tropospheric geoengineering: Implications on human and environmental health. *J Geog Environ Earth Sci Intn.* 2017;9(1):1-8.
8. Herndon JM, Whiteside M. Contamination of the biosphere with mercury: Another potential consequence of on-going climate manipulation using aerosolized coal fly ash *J Geog Environ Earth Sci Intn.* 2017;13(1):1-11.
9. Herndon JM, Whiteside M. California wildfires: Role of undisclosed atmospheric manipulation and geoengineering. *J Geog Environ Earth Sci Intn.* 2018;17(3):1-18.
10. Herndon JM, Williams DD, Whiteside M. Previously unrecognized primary factors in the demise of endangered torrey pines: A microcosm of global forest die-offs. *J Geog Environ Earth Sci Intn* 2018;16(4):1-14.
11. Stocker T, Qin D, Plattner G, Tignor M, Allen S, Boschung J, et al. IPCC, 2013: Climate Change 2013: The Physical Science Basis. Contribution of Working Group I to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change, 1535 pp. Cambridge Univ. Press, Cambridge, UK, and New York; 2013.
12. <http://www.nuclearplanet.com/1958evidence.pdf>
13. Kirby PA. *Chemtrails Exposed 2012.*
14. Thomas W. *Chemtrails Confirmed.* Carson City, Nevada (USA): Bridger House Publishers; 2004.
15. <http://www.nuclearplanet.com/websites.pdf>
16. Herndon JM, Whiteside M. Further evidence that particulate pollution is the principal cause of global warming: Humanitarian considerations. *Journal of Geography, Environment and Earth Science International.* 2019;21(1):1-11.
17. Herndon JM. An open letter to members of AGU, EGU, and IPCC alleging promotion of fake science at the expense of human and environmental health and comments on AGU draft geoengineering position statement. *New Concepts in Global Tectonics Journal.* 2017;5(3):413-6.
18. Shearer C, West M, Caldeira K, Davis SJ. Quantifying expert consensus against the existence of a secret large-scale atmospheric spraying program. *Environ Res Lett.* 2016;11(8):p. 084011.
19. Tingley D, Wagner G. Solar geoengineering and the chemtrails conspiracy on social media. *Palgrave Communications.* 2017;3(1):12.
20. Schumann U. On conditions for contrail formation from aircraft exhausts. *Meteorologisch Zeitschrift.* 1996;N.F.5:4-23.
21. Herndon JM. Adverse agricultural consequences of weather modification. *AGRIVITA Journal of agricultural science.* 2016;38(3):213-21. doi: doi:10.17503/agrivita.v38i3.866
22. Grenfell TC, Warren SG, Mullen PC. Reflection of

- solar radiation by the Antarctic snow surface at ultraviolet, visible, and near-infrared wavelengths. *Journal of Geophysical Research: Atmospheres*. 1994;99(D9):18669-84.
23. Herndon JM. Air pollution, not greenhouse gases: The principal cause of global warming. *J Geog Environ Earth Sci Intn*. 2018;17(2):1-8.
24. Herndon JM. Science misrepresentation and the climate-science cartel. *J Geog Environ Earth Sci Intn*. 2018;18(2):1-13.
25. Herndon JM. Fundamental climate science error: Concomitant harm to humanity and the environment *J Geog Environ Earth Sci Intn*. 2018;18(3):1-12.
26. Herndon JM. Role of atmospheric convection in global warming. *J Geog Environ Earth Sci Intn*. 2019;19(4):1-8.
27. Zhao C, Liu B, Piao S, Wang X, Lobell DB, Huang Y, et al. Temperature increase reduces global yields of major crops in four independent estimates. *Proceedings of the National Academy of Sciences*. 2017;114(35):9326-31.
28. Tigchelaar M, Battisti DS, Naylor RL, Ray DK. Future warming increases probability of globally synchronized maize production shocks. *Proceedings of the National Academy of Sciences*. 2018;115(26):6644-9.
29. Vogel E, Donat MG, Alexander LV, Meinshausen M, Ray DK, Karoly D, et al. The effects of climate extremes on global agricultural yields. *Environmental Research Letters*. 2019;14(5):054010.
30. Scheelbeek PF, Bird FA, Tuomisto HL, Green R, Harris FB, Joy EJ, et al. Effect of environmental changes on vegetable and legume yields and nutritional quality. *Proceedings of the National Academy of Sciences*. 2018;115(26):6804-9.
31. <https://www.nytimes.com/2019/04/30/dining/farming-climate-change.html>
32. El Husseini MM. Weather Engineering and its Undesirable Side Effects on the Environment, Natural Resources, Agriculture and Human. *Acta Scientific Agriculture*. 2019;3.7.
33. Whiteside M, Herndon JM. Previously unacknowledged potential factors in catastrophic bee and insect die-off arising from coal fly ash geoengineering *Asian J Biol*. 2018;6(4):1-13.
34. Herndon JM, Whiteside M. Unacknowledged potential factors in catastrophic bat die-off arising from coal fly ash geoengineering. *Asian Journal of Biology*. 2019;8(4):1-13.
35. Whiteside M, Herndon JM. Aerosolized coal fly ash: A previously unrecognized primary factor in the catastrophic global demise of bird populations and species. *Asian J Biol*. 2018;6(4):1-13.
36. Moreno N, Querol X, Andrés JM, Stanton K, Towler M, Nugteren H, et al. Physico-chemical characteristics of European pulverized coal combustion fly ashes. *Fuel*. 2005;84:1351-63.
37. Sparling DW, Lowe TP. Environmental hazards of aluminum to plants, invertebrates, fish, and wildlife. *Rev Environ Contam Toxicol*. 1996;145:1-127.

38. Kopittke PM, Moore KL, Lombi E, Gianoncelli A, Ferguson BJ, et al. Identification of the primary lesion of toxic aluminum in plant roots. *Plant Physiology*. 2015;167(4):1402-11.
39. Delany A, Shedlovsky J, Pollock W. Stratospheric aerosol: The contribution from the troposphere. *Journal of Geophysical Research*. 1974;79(36):5646-50.
40. Fromm MD, Servranckx R. Transport of forest fire smoke above the tropopause by supercell convection. *Geophysical Research Letters*. 2003;30(10).
41. Yu P, Rosenlof KH, Liu S, Telg H, Thornberry TD, Rollins AW, et al. Efficient transport of tropospheric aerosol into the stratosphere via the Asian summer monsoon anticyclone. *Proceedings of the National Academy of Sciences*. 2017;114(27):6972-7.
42. Herndon JM, Hoisington RD, Whiteside M. Deadly ultraviolet UV-C and UV-B penetration to Earth's surface: Human and environmental health implications. *J Geog Environ Earth Sci Intn*. 2018;14(2):1-11.
43. Tie X, Huang R-J, Dai W, Cao J, Long X, Su X, et al. Effect of heavy haze and aerosol pollution on rice and wheat productions in China. *Scientific reports*. 2016;6:29612.
44. El-Shobokshy MS, Hussein FM. Degradation of photovoltaic cell performance due to dust deposition on its surface. *Renewable Energy*. 1993;3(6-7):585-90.
45. Rai A, Kulshreshtha K, Srivastava P, Mohanty C. Leaf surface structure alterations due to particulate pollution in some common plants. *The Environmentalist*. 2010;30(1):18-23.
46. Whiteside M, Herndon JM. Role of Aerosolized Coal Fly Ash in the Global Plankton Imbalance: Case of Florida's Toxic Algae Crisis. *Asian Journal of Biology*. 2019;8(2):1-24.
47. Landrigan PJ, Fuller R, Acosta NJ, Adeyi O, Arnold R, Baldé AB, et al. The Lancet Commission on pollution and health. *The lancet*. 2018;391(10119):462-512.
48. Friedrich M. Air Pollution Is Greatest Environmental Threat to Health. *JAMA*. 2018;319(11):1085-.
49. Maher BA, Ahmed IA, Karloukovski V, MacLaren DA, Foulds PG, Allsop D, et al. Magnetite pollution nanoparticles in the human brain. *Proc Nat Acad Sci*. 2016;113(39):10797-801.
50. Plascencia-Villa G, Ponce A, Collingwood JF, Arellano-Jiménez MJ, Zhu X, Rogers JT, et al. High-resolution analytical imaging and electron holography of magnetite particles in amyloid cores of Alzheimer's disease. *Scientific Reports*. 2016;6:24873.
51. Calderón-Garcidueñas L, González-Maciel A, Mukherjee PS, Reynoso-Robles R, Pérez-Guillé B, Gayosso-Chávez C, et al. Combustion-and friction-derived magnetic air pollution nanoparticles in human hearts. *Environmental Research*. 2019:108567.
52. Jeremy W. Air pollution and brain health: an emerging issue. *Lancet*. 2017;390:1345-422.
53. Whiteside M, Herndon JM. Aerosolized coal fly ash: Risk factor for neurodegenerative disease. *Journal of Advances in Medicine and Medical Research*. 2018;25(10):1-11.

54. Miller KA, Siscovick DS, Sheppard L, Kristen Shepherd K, Sullivan JH, et al. Long-term exposure to air pollution and incidence of cardiovascular events in women. *N Engl J Med.* 2007;356(5):447-58.
55. Whiteside M, Herndon JM. Coal fly ash aerosol: Risk factor for lung cancer. *Journal of Advances in Medicine and Medical Research.* 2018;25(4):1-10.
56. Whiteside M, Herndon JM. Aerosolized coal fly ash: Risk factor for COPD and respiratory disease. *Journal of Advances in Medicine and Medical Research.* 2018;26(7):1-13.
57. MacIntyre EA, Gehring U, Mölter A, Fuertes E, Klümper C, Krämer U, et al. Air pollution and respiratory infections during early childhood: an analysis of 10 European birth cohorts within the ESCAPE Project. *Environmental health perspectives.* 2013;122(1):107-13.
58. Organization WH. Ambient air pollution: A global assessment of exposure and burden of disease. 2016.
59. Leiser CL, Hanson HA, Sawyer K, Steenblik J, Al-Dulaimi R, Madsen T, et al. Acute effects of air pollutants on spontaneous pregnancy loss: a case-crossover study. *Fertility and sterility.* 2019;111(2):341-7.
60. Perin PM, Maluf M, Czeresnia CE, Januário DANF, Saldiva PHN. Effects of exposure to high levels of particulate air pollution during the follicular phase of the conception cycle on pregnancy outcome in couples undergoing in vitro fertilization and embryo transfer. *Fertility and sterility.* 2010;93(1):301-3.
61. Kilian J, Kitazawa M. The emerging risk of exposure to air pollution on cognitive decline and Alzheimer's disease—evidence from epidemiological and animal studies. *Biomedical journal.* 2018.
62. Calderón-Garcidueñas L, Azzarelli B, Acuna H, Garcia R, Gambling TM, Osnaya N, et al. Air pollution and brain damage. *Toxicologic Pathology.* 2002;30(3):373-89.
63. Calderon-Garciduenas L, Franko-Lira M, Mora-Tiscareno A, Medina-Cortina H, Torres-Jardon R, et al. Early Alzheimer's and Parkinson's disease pathology in urban children: Friend versus foe response - it's time to face the evidence. *BioMed Research International.* 2013;32:650-8.
64. Weuve J, Puett RC, Schwartz J, Yanosky JD, Laden F, Grodstein F. Exposure to particulate air pollution and cognitive decline in older women. *Archives of internal medicine.* 2012;172(3):219-27.
65. Carrington D, Taylor M. Air pollution is the 'new tobacco', warns WHO head. *The Gaurdian.* 27 October 2018.
66. Harrell JA, Baker EL. The essential services of public health. *Leadership Public Health.* 1994;3(3):27-30.
67. Kriebel D, Tickner J, Epstein P, Lemons J, Levins R, Loechler EL, et al. The precautionary principle in environmental science *Environ Healt Perspec.* 2001;109(9):871-6.
68. Herndon JM, Whiteside M. Geoengineering: The deadly new global "Miasma". *Journal of Advances in Medicine and Medical Research.* 2019;29(12):1-8.

69. https://www.un.org/en/development/desa/population/migration/generalassembly/docs/globalcompact/A_CO_NF.151_26_Vol.I_Declaration.pdf
70. https://www.youtube.com/watch?v=K3j0Wj_MwKk
71. <http://cyprus-mail.com/2016/02/17/minister-pledges-probe-into-chemtrails/>
72. Staff R. Ahmadinejad says enemies destroy Iran's rain clouds -reports. Commodity News [Internet]. 2011.
73. Kelley CP, Mohtadi S, Cane MA, Seager R, Kushnir Y. Climate change in the Fertile Crescent and implications of the recent Syrian drought. Proceedings of the national Academy of Sciences. 2015;112(11):3241-6.
74. Herndon JMW, M. Geophysical consequences of tropospheric particulate heating: Further evidence that anthropogenic global warming is principally caused by particulate pollution. Journal of Geography, Environment and Earth Science International. 2019;in press.
75. http://www.nuclearplanet.com/Massive_Public_Deception.pdf